
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 27 novembre 2020 à 13 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101,
en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et
des Services sociaux en date du 2 octobre 2020**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
Mme Stéphane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Mme Jacynthe Turgeon, chef de division – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
M. Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur – Greffe

AUTRE PRÉSENCE :

Mme Marie-Sophie Couture, chef de section – Service des infrastructures du réseau routier

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 23.

CA20 22 0314

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
27 novembre 2020**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

Période de commentaires des élus

Aucun commentaire.

10.02

Période de questions et commentaires du public

À 13 h 27, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant:

Georges Jurdak : camionnage dans Griffintown
Anthony van Osch : camionnage dans Griffintown
Gilles Lafrance : surveillance policière

La période de questions prend fin à 13 h 35.

10.03

CA20 22 0315

Motion sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre

Considérant que depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes;

Considérant qu'en 1991, le 6 décembre a été institué par le Parlement du Canada Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées, le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes;

Considérant que le 6 décembre marque le 31^e anniversaire de la tragédie de la Polytechnique;

Considérant que la Ville de Montréal a proclamé le 6 décembre Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv  et Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

Que le conseil d'arrondissement invite le personnel de l'arrondissement et la population du Sud-Ouest   arborer le ruban blanc, symbole de la non-violence sous toutes ses formes.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.04

CA20 22 0316

Autoriser le greffier    mettre une attestation de non-objection   la d livrance par le minist re de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualit  de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour la r alisation du projet de la Bande verte au pied de la falaise Saint-Jacques, par le minist re des Transports du Qu bec (dossier 1207010003)

Il est propos  par Alain Vaillancourt

appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

D'autoriser le greffier    mettre une attestation de non objection   la d livrance par le minist re de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualit  de l'environnement (RLRQ., chapitre Q-2) pour la r alisation du projet de la Bande verte au pied de la falaise Saint-Jacques, par le minist re des Transports du Qu bec.

Commentaires du maire Dorais et de Mme Couture.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

30.01 1207010003

CA20 22 0317

Édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit en dehors des plages horaires prescrites lors des travaux de béton requis, dans la zone des usagers du métro, dans le cadre de la réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1201228001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M, chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant le bruit lors des travaux de bétonnage requis en vue des travaux de réfection de la station de métro Lionel-Groulx, à l'extérieur des plages autorisées, attendu qu'une opération de communication doit être effectuée en amont, par la STM, lorsque les travaux sont prévus en dehors des heures normales prévues par ledit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1201228001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 13 h 46, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2021.

Initiales Sylvie Parent